

**Rapport d'observations définitives  
de la Cour des comptes sur**

**« L'association France Alzheimer et  
maladies apparentées –  
Union nationale des associations Alzheimer :  
l'impact des recommandations de la Cour »**

**Juin 2009**

|  | Pages     |
|--|-----------|
| <i>Synthèse des observations de la Cour</i> .....  | <b>1</b>  |
| <b>II - Présentation de l'association</b> .....  | <b>3</b>  |
| A - Les principales observations du précédent contrôle.....  | 4         |
| B - Une gouvernance désormais clarifiée et stabilisée .....  | 4         |
| C - Les grandes données du compte d'emploi des ressources (CER).....   | 7         |
| D - L'information du donateur .....  | 11        |
| <b>II - Les suites données aux recommandations de la Cour dans trois domaines particuliers : le rôle de l'Union vis-à-vis des associations locales ; l'emploi des réserves ; l'aide à la recherche</b> ..... | <b>12</b> |
| A - Le rôle de l'Union vis-à-vis des associations locales...   | 12        |
| B - L'emploi des réserves .....  | 16        |
| C - L'aide à la recherche.....   | 21        |
| <b>Annexes – Comptes d'emploi des ressources de l'association</b> .....  | <b>25</b> |
| <b>Réponse de la Présidente de l'association France Alzheimer et maladies apparentées</b> .....  | <b>31</b> |

## Synthèse des observations de la Cour

L'association a su, dans une période où sa gouvernance et ses équipes étaient stabilisées, engager avec volontarisme les réformes préconisées par la Cour dans son rapport de juin 2006.

Elle a en particulier pris toute la mesure de son rôle d'Union, et s'est mobilisée pour faire aboutir des projets ambitieux à cet égard : la réforme de ses statuts, la définition d'un projet associatif, la généralisation des statuts types dans les associations locales - qui à terme devraient toutes devenir des associations départementales, la combinaison des comptes qui portera dès 2009 sur les comptes de 17 associations représentant 80 % des ressources du mouvement.

La Cour avait estimé « qu'une exacte conformité de l'emploi des fonds collectés auprès du public à l'objet de cet appel nécessiterait un meilleur taux d'utilisation des ressources, un accroissement de la part des dépenses relatives aux missions sociales, enfin une augmentation des aides à la recherche et une amélioration de leurs modalités d'attribution ».

Pendant la période sous contrôle (2004-2007), le taux d'utilisation des ressources a dépassé 95 %. La part des missions sociales ne s'est toutefois élevée qu'à 51,3 % du total des emplois en raison de l'importance des frais de collecte (28,8%) qui doit appeler une attention tout particulièrement vigilante de l'association pour les ramener à un niveau conforme aux objectifs qu'elle s'est fixés (20%). Les réserves en revanche, sans avoir beaucoup diminué en valeur absolue, sont passées de 10,8 mois (fin 2004) à 4,4 mois (fin 2007) d'activité, compte tenu de la hausse significative de celle-ci.

En ce qui concerne les aides à la recherche, les enveloppes financières qui leur ont été consacrées ont fortement augmenté, à proportion de l'accroissement des ressources de l'association. Leur part dans le compte d'emploi reste cependant plus modeste que celle que la lecture des appels à dons pourrait laisser espérer. Mais les efforts en vue de l'affirmation d'une politique sont incontestables, comme en témoignent la réorganisation du comité scientifique, l'élargissement du champ d'intervention de l'association et la refonte des modalités d'attribution et de gestion des bourses, qui appellent une appréciation très positive. Le suivi et l'évaluation demandent en revanche à être améliorés.

## I - Présentation de l'association

L'association « France Alzheimer et maladies apparentées-Union nationale des associations France Alzheimer » regroupe des associations locales qui réunissent elles-mêmes « des familles touchées par la maladie d'Alzheimer en vue d'un soutien mutuel ». Elle a pour but statutaire d'en favoriser la création et le regroupement, d'organiser les services communs et d'œuvrer au niveau national aux buts poursuivis à l'échelon local par les associations adhérentes, notamment en ce qui concerne la représentation nationale et internationale et l'encouragement de la recherche.

### Les grandes dates

- 27 novembre 1985 : création de l'association
- 8 mars 1991 : reconnaissance d'utilité publique.
- 5 mai 2000 : approbation des nouveaux statuts, l'association devient « Union nationale des associations Alzheimer »
- 2001-2005 : 1er plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer
- 2004-2007 : 2ème plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer
- 2007 : la maladie d'Alzheimer est désignée « grande cause nationale »
- 2008-2012 : 3ème plan national de lutte contre la maladie d'Alzheimer
- juin 2008 : approbation des nouveaux statuts de l'association France Alzheimer et élaboration d'un projet associatif

### Les grands chiffres communiqués par l'association

Depuis la création :

- plus de 200 000 familles ont été en contact avec l'association
- plus de 4 millions d'euros ont été consacrés à la recherche
- plus de 3 500 personnes ont bénéficié des séjours de vacances
- plus de 1 000 bénévoles et 1 500 professionnels de santé ont été formés

Aujourd'hui :

- 30 personnes au siège de l'Union (12 en mars 2005)
- 106 associations départementales et 300 antennes locales
- budget 7,7 M€ dont 6,2 M€ issus de la générosité publique

## **A - Les principales observations du précédent contrôle**

Dans son rapport publié en juin 2006, la Cour avait procédé à l'examen des comptes d'emploi 2000 à 2003 des ressources collectées auprès du public par l'association France Alzheimer et maladies apparentées – Union nationale des associations Alzheimer.

Elle relevait principalement les points suivants :

1. des difficultés de gouvernance liées à la rotation rapide des titulaires des fonctions de président et de directeur, accompagnée de dissensions fortes entre administrateurs ;
2. la politique offensive de collecte et l'alourdissement consécutif des coûts correspondants ;
3. l'accumulation de réserves représentant presque une année d'activité, non justifiées par un projet associatif déterminé et explicite ;
4. la faible part des ressources réservée aux missions sociales (49,8 % sur la période) ;
5. les difficultés de l'Union à jouer son rôle de fédérateur des associations locales ;
6. la place modeste occupée par la recherche dans les dépenses de l'association et le caractère insatisfaisant des modalités d'attribution des bourses de recherche.

Le présent contrôle a porté sur les comptes d'emploi des ressources collectées au titre des exercices 2004 à 2007.

## **B - Une gouvernance désormais clarifiée et stabilisée**

### **1 - Des relations clarifiées entre l'Union nationale et les associations locales**

Les statuts du 20 octobre 2000 ont fait de France Alzheimer une union d'associations locales dotées de la personnalité morale et clarifié la répartition des missions entre les entités locales et l'Union nationale : les associations locales assument l'aide aux malades et à leurs familles ainsi que l'information de ces familles et des professionnels de santé, tandis que l'Union nationale organise notamment « les services communs qui assurent aux associations adhérentes des moyens de formation, une aide pour leur fonctionnement et leur développement, leur coordination en réseau, la défense de leurs intérêts moraux et matériels ».

Quant au statut juridique des membres de l'Union, leur transformation progressive de comité local en association est quasiment achevée et le nombre « d'adhérents isolés » est devenu marginal. Par ailleurs, le conseil d'administration a mené une réflexion sur le principe de l'unicité de la représentation de l'Union dans les départements et, anticipant sur les nouveaux statuts de juin 2008, a refusé d'approuver de nouvelles adhésions au sein de départements déjà pourvus d'une association Alzheimer.

## **2 - Une gouvernance interne stabilisée et apaisée**

La Cour avait constaté que de profondes dissensions entre les administrateurs avaient généré un climat défavorable aux évolutions pourtant nécessaires pour la réalisation des objectifs de l'organisme.

La stabilité des instances gouvernantes (élus/salariés) à partir de 2005 a sans aucun doute facilité la poursuite et l'accentuation des évolutions qu'a connues l'association depuis le précédent contrôle de la Cour. Depuis 2003 en effet, l'association n'a connu que deux présidents et deux directeurs généraux, alors que pendant la période précédente (2000-2003) pas moins de cinq directeurs généraux s'étaient succédé. Son fonctionnement a profité ainsi d'un apaisement certain, en dépit du licenciement litigieux du prédécesseur de l'actuel directeur général.

Bien plus que les circonstances même de ce départ, la paralysie dans le fonctionnement du siège qui s'en est suivie illustre un dysfonctionnement profond et une confusion dans l'exercice de leurs attributions respectives par les instances investies des pouvoirs de gouvernance.

## **3 - L'apport des nouveaux statuts**

Les réformes entreprises par l'association se poursuivent à travers les dispositions des nouveaux statuts adoptés par l'assemblée générale extraordinaire le 25 juin 2008. Indépendamment des points analysés infra, ces nouveaux statuts apporteront une clarification renforcée de la gouvernance de France Alzheimer.

En précisant clairement les rôles respectifs de chacun des organes statutaires dans les nouveaux textes, l'association semble avoir tiré certaines conséquences des problèmes rencontrés à l'occasion du départ de l'ancienne directrice.

Désormais, le bureau ne délègue plus aucune prérogative au président, bien au contraire ; chaque instance voit ses compétences à la fois réaffirmées et renforcées, qu'il s'agisse du conseil d'administration

(dont les prérogatives figurent désormais dans les statuts), de l'assemblée générale qualifiée d'organe souverain, ou de la présidence.

En dépit de ces avancées, la Cour observe que les prérogatives du directeur demeurent aussi limitées que dans les statuts en vigueur, sauf à exercer les responsabilités que le président « juge utile de lui déléguer après approbation du bureau ». Tandis que le pouvoir de délégation du président ne comporte plus aucune limite quant à la qualité du délégataire et à l'étendue des compétences déléguées.

#### **4 - Une professionnalisation des structures**

France Alzheimer n'hésite pas à faire procéder à des audits pour améliorer son mode de fonctionnement. Ainsi, s'agissant de l'organisation du siège, il avait été constaté que certaines fonctions concentraient trop d'activités et il apparaissait nécessaire d'adopter une nouvelle répartition des attributions.

L'organigramme repose maintenant sur quatre pôles ayant chacun un responsable bien identifié : missions sociales, administratif et financier, communication, développement des ressources.

Chaque pôle ou secteur comporte un responsable chargé du management, du respect du budget attribué et de la gestion de l'activité.

Les responsables rendent compte à la direction générale, notamment par la rédaction de comptes rendus d'activité, à l'occasion de réunions hebdomadaires, ou à partir de notes de synthèse sur des problématiques particulières.

Toutefois, cette évolution positive ne doit pas masquer certaines réalités, comme l'existence d'un turn over relativement important au sein de l'association et des relations parfois conflictuelles avec le personnel.

#### **5 - La sécurisation des procédures**

Le rapport précédent avait souligné l'absence de procédures écrites, notamment dans le domaine financier et en matière de gestion des libéralités.

France Alzheimer s'est efforcée de suivre les recommandations de la Cour sur ces deux points. En particulier, le guide mis en place pour les procédures d'achat de l'Union distingue le responsable de l'engagement de celui du règlement. Un tableau précise, en fonction du montant et de la nature de la dépense, l'identité de l'autorité signant l'engagement ou le règlement.

## C - Les grandes données du compte d'emploi des ressources (CER)

### 1 - Présentation

| LES RESSOURCES                                | 2003             | 2004             | 2005             | 2006             | 2007             |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Fonds reçus des années précédentes            | 6 869            | 5 116            | 26 565           | 1 769            | 150 000          |
| Ressources de l'année en cours                | 3 061 313        | 4 219 561        | 4 990 888        | 5 580 717        | 7 474 029        |
| <i>Ressources collectées auprès du public</i> | 2 534 052        | 3 578 185        | 4 340 758        | 4 291 139        | 6 178 589        |
| <i>Subventions</i>                            | 51 571           | 26 708           | 17 725           | 248 465          | 634 839          |
| <i>Cotisations</i>                            | 99 544           | 108 440          | 112 432          | 110 768          | 121 248          |
| <i>Autres ressources</i>                      | 323 206          | 456 777          | 471 205          | 875 772          | 527 294          |
| <i>Produits financiers</i>                    | 52 940           | 49 451           | 48 768           | 54 572           | 12 059           |
| Affectation sur fonds de réserves             | 40 654           | 0                | 143 888          | 422 941          | 95 181           |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>                   | <b>3 108 836</b> | <b>4 224 677</b> | <b>5 161 341</b> | <b>6 005 428</b> | <b>7 719 210</b> |

En 2007, la présentation des ressources a connu quelques modifications, dont l'association a tenu compte pour produire un CER 2006 « redressé » ; la plus importante (qui consistait à « sortir » les subventions des « ressources collectées auprès du public ») a été appliquée aux exercices antérieurs, pour obtenir le tableau ci-dessus.

Des rubriques analytiques permettent dorénavant d'identifier les dons dédiés à une activité particulière (accueil de jour, recherche, etc.).

| <b>LES EMPLOIS</b>                         | <b>2003</b>      | <b>2004</b>      | <b>2005</b>      | <b>2006</b>      | <b>2007</b>      |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Missions sociales                          | 1 673 621        | 1 935 308        | 2 607 848        | 3 280 000        | 4 035 513        |
| Communication générale                     |                  |                  |                  | 251 810          | 284 045          |
| Frais de collecte des fonds                | 806 269          | 1 010 702        | 1 486 375        | 1 781 136        | 2 371 966        |
| Frais de fonctionnement                    | 623 830          | 591 742          | 892 665          | 692 483          | 803 402          |
| <b>TOTAL UTILISE</b>                       | <b>3 103 720</b> | <b>3 537 752</b> | <b>4 986 888</b> | <b>6 005 428</b> | <b>7 494 927</b> |
| Emplois programmés affectés (fonds dédiés) | 5 116            | 26 565           | 174 453          |                  | 224 283          |
| Emplois programmés non affectés (résultat) |                  | 660 359          |                  |                  |                  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>                   | <b>3 108 836</b> | <b>4 224 677</b> | <b>5 161 341</b> | <b>6 005 428</b> | <b>7 719 210</b> |

En 2006, la présentation des emplois a connu des modifications notables, qui ont été approuvées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2007<sup>1</sup>.

Les activités ont été redistribuées dans des catégories, identifiées par des codes analytiques, qu'on retrouve en emplois dans le CER :

- Pour les missions sociales : soutien au réseau, activités envers les familles et les malades, activités de recherche ;
- Pour la communication générale : communication institutionnelle ;
- Pour la recherche de fonds : frais d'appel à la générosité du public, gestion des adhérents, frais inhérents à la vente de produits ;
- Pour les frais de fonctionnement : personnel (salaires et charges du personnel affecté au fonctionnement<sup>2</sup>), frais généraux et charges diverses (charges de fonctionnement ne concernant pas les salaires et dépenses liées aux réunions statutaires et travaux afférents).

Les salaires et charges afférentes sont répartis « en fonction des activités et d'un temps estimé mais réaliste qu'ils consacrent à la gestion de celles-ci ».

1) La Cour regrettait, dans son rapport 2006, « que les principes de construction du compte d'emploi de l'association n'aient été ni définis ni approuvés par les instances délibérantes de France Alzheimer.

2) Le directeur général, le responsable administratif et financier, la responsable comptable, le chargé de services généraux, les assistantes administratives, le chargé de la gestion du personnel et les standardistes.

Les coûts indirects sont ventilés en prenant en compte un critère « fonction » (équipement des bureaux et maintenance, téléphone, Internet, amortissements mobiliers et bureautiques, ...) ou un critère « surface » (électricité, gaz, impôts fonciers, assurance des locaux, ménage ; maintenance des locaux, amortissements immobiliers, ...).

La présentation du compte d'emploi respecte la plupart des dispositions réglementaires mais soulève les mêmes remarques que pour beaucoup d'organismes :

- L'identité CER-compte de résultat ne permet pas de respecter l'arrêté de 1993 ;
- On ne précise pas l'emploi des seules ressources de la générosité publique ;
- L'effort réalisé pour répartir les dépenses de communication entre missions sociales, frais de collecte et « communication générale » est appréciable : la nouvelle rubrique distinguée par l'association depuis le CER 2006 devra être incorporée à la rubrique « frais de fonctionnement » de l'arrêté de 1993 ;
- Le suivi des ressources issues de la générosité publique d'un exercice sur l'autre est limité puisque le CER ne reprend des ressources des exercices antérieurs que celles qui ont été utilisées pendant l'année en cours.

Compte tenu des modifications significatives qu'a connues le CER ces dernières années, la Cour souscrit à la recommandation du commissaire aux comptes : regrouper dans un document unique les règles d'élaboration du compte d'emploi, en rappelant par exemple quelles sont les charges directes imputées sur telle ou telle rubrique et quelles sont les charges indirectes (avec indication de la clé de répartition utilisée).

Elle se félicite que soit indiqué en annexe le montant des frais de personnel inclus dans les différentes rubriques.

## **2 - Evolution des ressources et des emplois**

L'association se finance principalement à partir des dons collectés auprès du public et des libéralités dont elle bénéficie. Les ressources ont beaucoup augmenté au cours de la période sous revue : leur total a été multiplié par 2,5 depuis 2003 (et par 1,8 depuis 2004) ; tandis que les ressources collectées auprès du public ont été multipliées par 2,6 et 1,9.

Les emplois ont beaucoup augmenté aussi : leur total a été multiplié par 2,5 par rapport à 2003 (et par 1,8 par rapport à 2004). Mais ce qui est plus significatif, les sommes effectivement employées, à

l'exclusion des sommes inscrites en résultat ou en fonds dédiés, se sont elles aussi beaucoup accrues : leur total a été multiplié par 2,4 par rapport à 2003 et par 2,1 par rapport à 2004.

Même si, sur la période, la part des ressources non employées est particulièrement faible<sup>3</sup> (4,2 % sur 2003-2007, 4,7 % sur 2004-2007), la part consacrée aux missions sociales atteint à peine la moitié des emplois : 51,6 % sur 2003-2007 et 51,3 % sur 2004-2007.

Ceci est davantage dû à l'importance des frais de collecte (28,4 % sur 2003-2007, 28,8 % sur 2004-2007<sup>4</sup>) qu'à celle des frais de fonctionnement : compte tenu de l'imputation à chaque activité de sa part de la masse salariale et des frais généraux<sup>5</sup>, le « reliquat » imputé en « frais de fonctionnement » n'a représenté que 13,7 % sur 2003-2007 et 12,9 % sur 2004-2007 (15,8 % et 15,2 % si on y inclut les frais de communication).

Le résultat est encore loin d'être à la hauteur de l'objectif de répartition des dépenses poursuivi par l'association (70 % pour les missions sociales, 20% pour les frais de collecte, 10 % pour les frais de fonctionnement<sup>6</sup>), dont elle explique qu'il devra être atteint progressivement, notamment par la réduction des frais de collecte. Celle-ci est envisageable grâce à l'internalisation des tâches, au développement du prélèvement automatique et à l'introduction des reçus fiscaux électroniques.

On peut noter que la part des sommes consacrées à la recherche s'éleve seulement, sur la période 2004-2007, à 20,3 % des missions sociales et 10,4 % du total des emplois.

La hausse très importante des frais de personnel (passés de 0,7 M€ à 1,1 M€ entre 2004 et 2007, soit une multiplication par 1,6) traduit l'augmentation des effectifs, qui ont presque doublé.

---

3) Un seul exercice bénéficiaire.

4) Ils incluent les frais de personnel correspondants et leur montant est à mettre en relation avec la hausse des ressources.

5) Certaines charges sont ventilées par code analytique sur la base de la fonction, certaines sur la base de la surface. Le conseil d'administration du 22 mars 2007 s'est prononcé « à l'unanimité pour l'adoption de la présentation proposée pour le CER 2006 » : « La nouvelle présentation des emplois est plus lisible et en concordance avec les différents chapitres votés lors du budget prévisionnel. [...] Une ventilation des charges salariales et de l'affectation des surfaces a été faite. La présentation est assortie de commentaires explicatifs sur les différents postes. Cette présentation a reçu l'assentiment de l'expert comptable et les encouragements du commissaire aux comptes comme allant dans la bonne direction. »

6) Voir rapport financier de l'exercice 2006.

Elle est cohérente avec l'augmentation des missions sociales, compte tenu de la part importante que représentent les coûts indirects - et notamment la masse salariale - dans celles-ci.

La présentation de l'exécution budgétaire par France Alzheimer permet de calculer le montant des missions sociales « hors masse salariale » et de constater qu'il a été multiplié par 2,8 entre 2004 et 2007, alors que la masse salariale ne l'a été que par 1,6. On peut ainsi conclure à une amélioration importante de « l'efficacité » du personnel.

### **3 - Ressources non employées**

Sur la période 2004-2007, les fonds non employés n'ont représenté que 4,7 % de la totalité des ressources (ou des emplois).

La ligne des ressources, intitulée « fonds reçus des années précédentes » se limite au prélèvement fait sur les fonds dédiés, pour emploi dans l'exercice. Elle n'englobe donc pas la totalité des fonds reçus les années précédentes et non utilisés, ce qui n'apparaît pas conforme à l'arrêté du 30 juillet 1993.

La ligne des emplois, intitulée « emplois programmés pour les exercices à venir » totalise les ressources affectées par les financeurs (subventions ou dons/legs) et non utilisées dans l'exercice et l'éventuel excédent du compte de résultat.

Les termes sont donc inexacts : l'excédent de la seule année « bénéficiaire » (2004) ne constituait pas une ressource affectée et son emploi n'était pas programmé. Le montant correspondant a d'ailleurs été affecté de la façon suivante<sup>7</sup> : 66 036 € en réserve statutaire, 150 000 € en réserve pour projet de création d'une banque tissulaire et 462 823 € en fonds de réserve pour risque de collecte.

## **D - L'information du donateur**

Chaque année l'association met en ligne son rapport moral et son rapport d'activité. Y sont joints des documents financiers, extrêmement détaillés – et commentés – pour ce qui concerne le compte d'emploi des ressources et ses annexes. On peut regretter qu'ils ne soient pas accompagnés de la totalité des comptes de l'association (bilan + compte de résultat + totalité de l'annexe).

---

7) Assemblée générale du 1er juin 2005, compte tenu d'un report à nouveau de 18 500€ (résultat négatif des activités du secteur lucratif).

L'association ne publie pas de diagrammes circulaires et ne fait pas état de ratios optimistes, qui seraient contestables. Parmi les ratios que préconise la Cour<sup>8</sup>, trois sont particulièrement intéressants à examiner dans le cas de France Alzheimer : le taux d'utilisation des ressources et sa répartition (voir ci-dessus C-2), l'indicateur de niveau des réserves (voir ci-dessous II-B) et l'indicateur de coût de la collecte<sup>9</sup> : celui-ci, déjà très élevé, a sensiblement augmenté, passant de 29 euros en 2003 à près de 34,50 euros en 2007. Il est impératif d'expliquer au donateur cette évolution des coûts et les moyens que l'association compte mettre en œuvre pour parvenir à les réduire sensiblement.

## **II - Les suites données aux recommandations de la Cour dans trois domaines particuliers : le rôle de l'Union vis-à-vis des associations locales ; l'emploi des réserves ; l'aide à la recherche**

### **A - Le rôle de l'Union vis-à-vis des associations locales**

Lors de son précédent contrôle, la Cour avait constaté que « l'Union [éprouvait] de notables difficultés à jouer son rôle de fédérateur des associations locales, comme en attestent les difficultés de communication entre l'Union et les associations locales, le soutien financier limité pour leurs actions et leurs frais de structure, enfin le rôle pilote encore faible de l'Union à leur égard ».

Sur ces trois points, les progrès enregistrés depuis 2005 sont sensibles.

---

8) Voir le rapport sur « La qualité de l'information financière communiquée au donateur par les organismes faisant appel à la générosité du public », publié en octobre 2007.

9) Montant dépensé pour recueillir 100 euros de la générosité publique. Dans le cas de France Alzheimer, il s'agit de coûts complets, c'est-à-dire des frais directs augmentés des coûts indirects, à savoir les salaires du personnel dédié et la quote part des frais généraux.

## **1 - La communication entre l'Union et les associations locales**

La communication s'est trouvée très sensiblement améliorée grâce aux initiatives suivantes :

- Création, en octobre 2005, d'un poste de responsable réseau<sup>10</sup> ;
- Assistance téléphonique assurée par le responsable réseau ou la secrétaire réseau ;
- Intensification des déplacements sur le terrain ;
- Développement des formations à destination du personnel des associations locales ; diffusion d'un catalogue ;
- Elaboration d'un « Guide de l'association France Alzheimer » ;
- Edition de nombreuses fiches standardisées ;
- Mise à disposition de fiches –actions ;
- Diffusion d'un plan comptable des associations France – Alzheimer ;
- Relance, en octobre 2005, de la revue « Ligne Directe ».

Parallèlement, « afin de permettre un développement pérenne de l'ensemble du réseau de l'Union nationale des associations Alzheimer et de répondre au mieux aux besoins du terrain », l'Union a, avec l'aide d'un cabinet conseil, engagé un travail de réflexion collectif qui a abouti à l'approbation, par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 18 décembre 2008, d'un projet associatif centré sur le développement de l'information sur la maladie, le renforcement des aides aux familles, notamment par le biais des accueils temporaires et des séjours de vacances, et l'aide à la recherche et précisant les règles déontologiques à suivre pour la collecte de fonds.

## **2 - Le soutien financier de l'Union aux associations locales**

La Cour avait précédemment relevé que « la période 2000-2003 [...] a été marquée par une nette sous-consommation des dotations destinées aux associations locales telles qu'elles figurent dans les budgets de l'association. Faute de demandes de la part des associations locales ou de réponses adaptées de la part de l'Union, ces dotations, dont la finalité est d'aider les associations locales à se développer, par exemple par la création de places d'accueil de jour ou par le soutien psychologique aux familles, n'ont été consommées que pour moitié et, même largement définies, n'ont absorbé qu'un dixième des emplois. »

---

10) Ce poste, occupé depuis lors par un cadre dont toutes les associations locales connaissent l'existence et utilisent les services, a été dédoublé fin 2008.

Depuis, les aides se sont multipliées et diversifiées : aides automatiques, autres aides au fonctionnement, aides au soutien psychologique, aides aux accueils thérapeutiques de jour autonomes.

Les sommes qui leur sont consacrées ont été multipliées par un facteur qui va de 2,8 (formation des bénévoles) à 5,4 (aide aux accueils de jour), soit en moyenne par un facteur de 4,7.

Le précédent rapport de la Cour s'étonnait que les aides versées au réseau ne représentent qu'à peine 10 % des emplois. Ce taux s'est sensiblement amélioré puisqu'il a atteint 17,8 % en 2007.

La Cour avait également constaté en 2003 un rapport des aides versées au budget prévisionnel de 50,6 %. Ce taux de « consommation » des crédits s'est lui aussi sensiblement amélioré : 75,7 % en 2004, 137,3 % en 2005, 83,4 % en 2006, 109,5 % en 2007.

### **3 - Le rôle pilote de l'Union à l'égard des associations locales**

Dans son rapport de juin 2006, la Cour constatait que « l'Union [éprouvait] les plus grandes difficultés à se faire communiquer les statuts et les comptes des associations adhérentes » et déplorait que « le mouvement France Alzheimer manque cruellement d'unité à l'heure actuelle ».

Sur ce point, un certain nombre de démarches engagées depuis le précédent contrôle de la Cour se sont concrétisées au mois de juin 2008.

#### *a) La mise en œuvre d'une combinaison des comptes*

Le rapport publié par la Cour en juin 2006 déplorait « l'impossible combinaison comptable du mouvement », regrettant qu'il ne soit « pas en mesure d'établir ce qui pourrait constituer une combinaison de ses comptes, qui serait pourtant nécessaire pour obtenir une présentation globale des ressources et des dépenses du mouvement France Alzheimer. Les deux raisons de cette incapacité résident tant dans le fait que l'Union ne dispose pas de l'ensemble des comptes des associations locales que dans l'inégale qualité de ces comptes. »

Dès 2006, les premiers travaux en interne ont été lancés et ont permis d'identifier les grandes lignes de la combinaison des comptes.

En 2007, l'association a confié à un cabinet la mission d'élaborer un processus de combinaison des comptes adapté au réseau, permettant une mise en œuvre simple et efficace et tenant compte de la forte identité des associations départementales, de l'hétérogénéité des profils financiers et organisationnels des associations du réseau ainsi que des

problématiques actuellement rencontrées par le réseau (compétences, disponibilités des bénévoles, usages et pratiques en vigueur dans le réseau, ..).

Le prestataire a réalisé une analyse fine de la cartographie du réseau (poids financier relatif, organisation administrative et comptable, gouvernance, qualité de l'information comptable) afin de pouvoir proposer un modèle complet intégrant tous les aspects liés à la première application du processus de combinaison.

A partir de cette analyse, le comité de pilotage a retenu les orientations suivantes : un premier périmètre de combinaison restreint (17 associations) mais représentatif (plus de 80 % du total des ressources) et un phasage qui prévoit la combinaison des comptes 2009 des associations du périmètre.

#### *b) Une structuration en réseau en voie d'aboutissement*

##### Missions respectives de l'Union et des associations locales

L'assemblée générale extraordinaire du 28 juin a adopté les nouveaux statuts de l'association, qui entérinent des avancées importantes.

Les expressions « Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées » et « Association France Alzheimer » ont été adoptées, respectivement comme intitulé de l'association et comme appellation simplifiée. L'association – Union qui regroupait « notamment des associations locales » regroupe désormais « des associations départementales composées essentiellement des familles de personnes atteintes de maladies de type Alzheimer ».

La mission de ces associations a été élargie à la « représentation des familles et des personnes malades dans les diverses instances ».

Leur adhésion à l'Union leur impose de participer au fonctionnement de l'Union et notamment aux assemblées générales et aux congrès des présidents ; elle leur fait aussi obligation d'inclure la mention « France Alzheimer » dans leur titre, ainsi que de la faire apparaître dans leurs documents et leurs actions et réalisations.

De son côté, l'Union a vu sa mission élargie à « la coordination des associations adhérentes ».

##### Organisation territoriale

L'article 3 des nouveaux statuts précise qu' « une association adhérente couvre le territoire d'un département. »

Le travail de restructuration à réaliser par l'Union pour atteindre cet objectif est loin d'être négligeable, compte tenu de la situation de départ :

Au 31 décembre 2007, on comptait 109 structures locales rattachées à l'Union : 107 associations - dont 5 dans les DOM-TOM - et deux comités<sup>11</sup>. Le périmètre d'intervention de chaque association ou comité ne coïncide pas toujours avec le département : dans certains cas, il est infra-départemental et on peut compter plusieurs associations dans le même département ; dans un cas il est régional ; on compte aussi un département non couvert : la Haute Corse (mais il existe une association en Corse du sud). Pour les 96 départements de métropole, on recensait ainsi 102 associations et 2 comités.

Pour tenir compte de la situation actuelle, le projet prévoit qu'« un délai de trois ans sera laissé aux associations adhérentes pour se mettre en conformité avec cette disposition. » Une commission « réseau » a d'ores et déjà été mise en place pour préparer sa mise en œuvre et apporter son appui aux associations concernées.

#### Statuts des associations locales

Dans son rapport publié en juin 2006, la Cour regrettait qu'il « n'existe aucun statut type » et prenait « note de l'engagement de l'Union de faire approuver par son assemblée générale un nouveau modèle de statuts des associations locales, ainsi qu'une charte définissant les éléments fondamentaux que celles-ci seront tenues de respecter pour se prévaloir d'une appartenance au mouvement France Alzheimer ».

Une charte éthique des associations adhérentes a été adoptée par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2005.

Les « statuts types pour les associations adhérentes de l'Union nationale des associations France Alzheimer et maladies apparentées », proposés par le conseil d'administration du 14 mai 2008, ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2008.

## **B - L'emploi des réserves**

Dans son rapport publié en 2006, la Cour regrettait particulièrement l'importance des réserves constituées par l'association, sans projet associé, au fil des exercices excédentaires :

---

11) Comité FA Dreux (Eure-et-Loir), comité local de la Marne.

« L'association n'est pas parvenue à dépenser les ressources qu'elle a collectées. Du coup elle a accumulé au fil des ans des réserves représentant presque une année d'activité (2,5 M€ fin 2003), sans pour autant que ces réserves soient justifiées par un projet associatif déterminé et explicite. [...]

Bien qu'elle n'ait pas constaté de dépenses contraires à l'objet de l'appel à la générosité publique, la Cour estime qu'une exacte conformité de l'emploi des fonds collectés auprès du public à l'objet de cet appel nécessiterait un meilleur taux d'utilisation des ressources [...]. »

### 1 - Un taux d'utilisation des ressources en nette progression

Le taux d'utilisation des ressources pendant la période sous revue a connu une amélioration sensible, que reflète le compte d'emploi :

| LES EMPLOIS                 | 2004             | 2005             | 2006             | 2007             | 2004-2007         |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Missions sociales           | 1 935 308        | 2 607 848        | 3 280 000        | 4 035 513        | 11 858 669        |
| Communication générale      |                  |                  | 251 810          | 284 045          | 535 855           |
| Frais de collecte des fonds | 1 010 702        | 1 486 375        | 1 781 136        | 2 371 966        | 6 650 179         |
| Frais de fonctionnement     | 591 742          | 892 665          | 692 483          | 803 402          | 2 980 292         |
| Ressources non utilisées    | 686 925          | 174 453          | 0                | 224 283          | 1 085 661         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>4 224 677</b> | <b>5 161 341</b> | <b>6 005 428</b> | <b>7 719 210</b> | <b>23 110 656</b> |

Le même tableau donne, en pourcentage des ressources totales :

| LES EMPLOIS                 | 2004          | 2005          | 2006          | 2007          | 2004-2007     |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Missions sociales           | 45,8%         | 50,5%         | 54,6%         | 52,3%         | 51,3%         |
| Communication générale      | 0,0%          | 0,0%          | 4,2%          | 3,7%          | 2,3%          |
| Frais de collecte des fonds | 23,9%         | 28,8%         | 29,7%         | 30,7%         | 28,8%         |
| Frais de fonctionnement     | 14,0%         | 17,3%         | 11,5%         | 10,4%         | 12,9%         |
| Ressources non utilisées    | 16,3%         | 3,4%          | 0,0%          | 2,9%          | 4,7%          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> |

Le pourcentage des ressources non utilisées pendant la période 2000-2003, examinée par la Cour pour le rapport publié en 2006, était de 6 % ; il est de 4,7 % sur l'ensemble de la période et de 2,9 % en 2007.

En dépit de l'année 2004, qui s'est traduite par un excédent important, l'amélioration est donc très nette.

## 2 - L'évolution des réserves au bilan : une légère diminution

Au sein du passif, le total « fonds propres + fonds dédiés » représente une part qui diminue régulièrement, passant de 81,6 % en 2003 à 72,0 % en 2007.

| Au 31/12 (en euros)  | 2003             | 2004             | 2 005            | 2 006            | 2007<br>Corrigé * |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Réserves statutaires   | 27 695           | 27 695           | 93 731           | 93 731           | 93 731            |
| Fonds de réserves  | 1 328 068        | 1 328 068        | 1 328 068        | 1 328 068        | 1 195 870         |
| Réserve pour fonctionnement  | 381 123          | 381 123          | 381 123          | 381 123          | 248 925           |
| Réserve pour acquisition   | 434 543          | 434 543          | 434 543          | 434 543          | 434 543           |
| Réserve pour risque de collecte  | 344 039          | 344 039          | 806 863          | 683 813          | 551 615           |
| Réserve pour banque tissulaire   |                  |                  | 150 000          | 150 000          | 150 000           |
| <i>Total réserves statutaires<br/>ou contractuelles</i>                                | <i>2 515 468</i> | <i>2 515 468</i> | <i>3 194 327</i> | <i>3 071 277</i> | <i>2 674 684</i>  |
| Réserves réglementées  | 7 622            | 7 622            | 7 622            | 7 622            | 7 622             |
| Report à nouveau   |                  | -40 654          | -59 154          | -79 992          | -106 339          |
| Résultat de l'exercice   | -40 654          | 660 359          | -143 888         | -422 941         | -95 181           |
| <b>Total fonds propres</b>   | <b>2 482 436</b> | <b>3 142 796</b> | <b>2 998 908</b> | <b>2 575 966</b> | <b>2 480 786</b>  |
| Dons affectés aux bourses<br>(collecte FNCPG)  |                  | 4 888            |                  |                  |                   |
| Dons affectés accueils de jour   |                  |                  | 172 684          | 172 684          | 22 684            |
| Dissolution de la maison de<br>retraite Marie Elisabeth -<br>dévolution à la recherche |                  |                  |                  |                  | 40 000            |
| Legs affectés à la recherche   |                  |                  |                  |                  | 145 026           |
| <i>Total fonds dédiés sur GP</i>   |                  | <i>4 888</i>     | <i>172 684</i>   | <i>172 684</i>   | <i>207 710</i>    |
| Fonds dédiés sur subvention<br>de fonctionnement                                       |                  | 21 677           | 1 769            |                  | 39 257            |
| <b>Total fonds dédiés</b>  | <b>5 116</b>     | <b>26 565</b>    | <b>174 453</b>   | <b>172 684</b>   | <b>246 967</b>    |
| Subvention d'investissement  |                  |                  |                  |                  | 54 000            |
| Provisions risques et charges  | 96 013           | 42 613           | 279 324          | 18 175           | 14 943            |
| Dettes   | 465 887          | 767 042          | 848 344          | 982 385          | 994 188           |
| <b>Total passif</b>  | <b>3 049 452</b> | <b>3 979 016</b> | <b>4 301 029</b> | <b>3 749 210</b> | <b>3 790 884</b>  |

\* Le passif 2007 a été corrigé pour tenir compte de la non compensation entre les comptes bancaires (hypothèse 3 M€ de dettes « en trop », à contracter avec les disponibilités).

|   |                  |                  |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>T = Fonds propres<br/>+ fonds dédiés</b> | <b>2 487 552</b> | <b>3 169 361</b> | <b>3 173 361</b> | <b>2 748 650</b> | <b>2 727 753</b> |
| <b>Total passif</b>                         | <b>3 049 452</b> | <b>3 979 016</b> | <b>4 301 029</b> | <b>3 749 210</b> | <b>3 790 884</b> |
| <b>T / Total passif</b>                     | <b>81,6%</b>     | <b>79,7%</b>     | <b>73,8%</b>     | <b>73,3%</b>     | <b>72,0%</b>     |

L'indicateur de niveau des réserves, qui répond à la question « grâce à ses réserves, de combien de mois d'activité l'association dispose-t-elle ? » est passé de 9,6 à 4,4 mois entre 2003 et 2007.

| <b>Au 31/12 (en euros)</b>         | <b>2003</b> | <b>2004</b> | <b>2 005</b> | <b>2 006</b> | <b>2007<br/>corrigé</b> |
|------------------------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Numérateur = T                     | 2 487 552   | 3 169 361   | 3 173 361    | 2 748 650    | 2 727 753               |
| Dénominateur : total utilisé       | 3 103 720   | 3 537 752   | 4 986 888    | 6 005 428    | 7 494 927               |
| Montant mensuel moyen<br>utilisé   | 258 643     | 294 813     | 415 574      | 500 452      | 624 577                 |
| <b>Réserves en mois d'activité</b> | <b>9,6</b>  | <b>10,8</b> | <b>7,6</b>   | <b>5,5</b>   | <b>4,4</b>              |

Cette évolution est toutefois due davantage à l'augmentation de l'activité de l'association – et des frais de collecte - qu'à une réelle consommation des réserves constituées. Les « réserves<sup>12</sup> » ont en effet retrouvé au 31 décembre 2007 à peu près leur valeur au 31 décembre 2003.

### **3 - Une consommation des réserves régulièrement inférieure aux prévisions**

Les résultats obtenus chaque année par l'association en matière de consommation de ses réserves sont significativement inférieurs à ceux qu'elle avait prévus. Chaque année de la période sous revue en effet, l'assemblée générale a voté un budget en déficit, en prévoyant qu'un prélèvement sur les réserves viendrait financer ce déficit.

Mais les ressources réelles ont sensiblement dépassé les prévisions. Comme on peut le constater sur le tableau qui suit, soit il y a eu résultat excédentaire (2004), soit le résultat déficitaire extrêmement faible n'a été dû qu'à l'inscription de sommes importantes en « engagements à réaliser sur ressources affectées » (2007), soit le déficit a été très sensiblement plus faible que prévu (2005 et 2006).

12) Y compris report à nouveau et résultat de l'exercice, autrement dit ce qui, chez France-Alzheimer, correspond aux « fonds propres ».

| (Montants en euros)   | 2004            |                | 2005            |                 | 2006            |                 | 2007              |                |
|---|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|----------------|
|   | Prévu           | Réalisé        | Prévu           | Réalisé         | Prévu           | Réalisé         | Prévu             | Réalisé        |
| Total produits  | 3 742 000       | 4 224 677      | 3 685 000       | 5 017 453       | 5 385 000       | 5 582 486       | 6 873 580         | 7 624 029      |
| Total charges   | 3 991 500       | 3 564 318      | 3 928 000       | 5 161 341       | 5 961 000       | 6 005 428       | 7 873 580         | 7 719 210      |
| <i>dont engagements à réaliser sur ressources affectées</i> |                 | 26 565         |                 | 174 453         |                 | 0               |                   | 224 283        |
| <b>Résultat</b>   | <b>-249 500</b> | <b>660 359</b> | <b>-243 000</b> | <b>-143 888</b> | <b>-576 000</b> | <b>-422 942</b> | <b>-1 000 000</b> | <b>-95 181</b> |

Au-delà de la difficulté due au fait que le compte d'emploi et le budget ne reprennent pas la même construction, les explications avancées aux décalages entre prévu et réalisé sont diverses, tenant soit à des produits plus importants (par exemple les legs), soit à des charges moins lourdes qu'il n'avait été prévu (par exemple les aides effectivement demandées par les associations départementales, en décalage par rapport à leurs prévisions).

Ces constats militent en faveur de l'adoption d'une procédure rigoureuse de suivi des legs et de la mise au point de prévisions plus fines pour les associations départementales.

## **C - L'aide à la recherche**

### **1 - La place de l'aide à la recherche dans le compte d'emploi demeure relativement modeste**

La Cour relevait en 2006 que, sur la période contrôlée (2000-2003), la part consacrée à la recherche (11,50 % des emplois en moyenne) était hors de proportion avec sa fréquente mise en avant par l'association, dans la communication en direction des donateurs potentiels.

Cette situation a connu peu de changements : l'aide à la recherche reste une priorité affichée, mais qui ne représentait que 11,85 % des emplois en 2003, 12,86 % en 2006, et seulement 9,93 % en 2007<sup>13</sup>.

Bien qu'elle soit souvent citée dans les publipostages au rang 1 ou 2, en alternance avec les autres missions sociales et en particulier l'aide aux familles, l'aide à la recherche demeure ainsi à un niveau relativement modeste dans le compte d'emploi.

Il est souhaitable que France Alzheimer accroisse la part que représente l'aide à la recherche dans ses emplois ou, à défaut, donne à la recherche dans ses appels à dons une place davantage en rapport avec ce qu'elle représente réellement dans son action.

---

13) La baisse passagère constatée en 2007 correspond au lancement des projets d'équipe dont seule la première tranche a été financée la première année.

## **2 - Le comité scientifique de l'association a été réorganisé**

Le précédent rapport de la Cour avait relevé différentes difficultés :

- le caractère flou de la délimitation des pouvoirs entre le conseil d'administration et le comité ;
- l'absence d'existence statutaire du comité ;
- un certain manque de rigueur dans sa composition ;
- un fonctionnement administratif qui laissait parfois à désirer (documents incomplets, discontinuité des procès-verbaux...)

Dans le prolongement des recommandations de la Cour, le Comité scientifique a fait l'objet d'une profonde réorganisation. Les compétences ont été partagées entre un conseil scientifique et un collège d'experts, ce dernier en charge de l'évaluation des projets proposés. Un conseil scientifique « sciences humaines » (avec collège d'experts) a été créé à côté du conseil scientifique « sciences médicales ».

Les règles de fonctionnement de ces instances devraient encore être précisées : composition des jurys, règles d'incompatibilité, nombre d'experts, etc. Mais les avancées sont manifestes : les conseils scientifiques jouissent d'une existence statutaire ; leurs membres (y compris les présidents), nommés pour deux ans renouvelables une fois, ne sont plus immuables ; une liste claire et précise de leurs attributions existe ; la présence des experts et la mise en place d'une grille d'évaluation offrent a priori une garantie dans l'examen de tous les projets ; l'adoption d'une charte de déontologie vise à prévenir à cet égard d'éventuels conflits d'intérêts.

## **3 - L'emploi des fonds**

La Cour avait souhaité :

- que France Alzheimer évolue dans l'orientation de sa politique de soutien à la recherche, limitée depuis 1988 à l'attribution de bourses aux jeunes chercheurs ;
- qu'elle améliore les modalités d'attribution des bourses.

*a) L'élargissement de la politique de soutien à la recherche*

L'association a élargi son champ d'intervention dans deux directions :

- En partenariat avec d'autres organismes, elle a créé une banque tissulaire neurologique, autour de deux structures : un groupement d'intérêt économique pour les opérations matérielles de recueil des dons (avec l'association France Parkinson et l'association pour la recherche sur la sclérose en plaques – ARSEP) et une plate-forme, basée dans les services neurologiques de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, pour le conditionnement et la conservation.
- Elle a parallèlement étendu le bénéfice des bourses au secteur des sciences sociales, domaine dans lequel elle a beaucoup à apporter : le premier appel d'offres a été lancé en septembre 2005

*b) Les modalités d'attribution et de gestion des bourses ont été refondues*

Indépendamment de la refonte des règles d'évaluation des dossiers et de sélection des lauréats liée à la réorganisation en profondeur des instances scientifiques de l'association, celle-ci a décidé qu'à compter de 2008, les appels à projets ne concerneraient plus que des projets d'équipes sur des axes préalablement définis, mettant ainsi fin au soutien individuel de certains chercheurs. Parallèlement, elle s'est orientée vers un engagement pluriannuel, en contrepartie de quoi les responsables d'équipes sont notamment tenus de faire référence dans leurs publications au soutien de France Alzheimer et sont tenus de publier un article de vulgarisation dans une des revues de l'association.

Le suivi des boursiers devra être amélioré. En effet, si les boursiers individuels doivent, au bout d'un an, informer France Alzheimer de l'état d'avancement de leur recherche en remettant un rapport, les boursiers d'équipes sont seulement tenus de justifier que le projet est effectivement poursuivi, sans que soit en particulier prévu, contrairement aux pratiques mises en œuvre dans d'autres associations, le remboursement des fonds attribués en cas d'absence de réalisation ou des reliquats non utilisés si les besoins de financement se révèlent moindres qu'anticipé.

**ANNEXE**

**COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES DE  
L'ASSOCIATION**

**RESSOURCES 2003 A 2006**

| <b>LES RESSOURCES 2003 à 2006</b>                              | <b>2003</b>         | <b>2004</b>         | <b>2005</b>         | <b>2006</b>         |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Fonds reçus des années précédentes</b>                      | <b>6 868,64</b>     | <b>5 116,01</b>     | <b>26 565,27</b>    | <b>1 769,34</b>     |
| <b>Ressources de l'année en cours</b>                          | <b>3 061 313,22</b> | <b>4 219 560,87</b> | <b>4 990 887,99</b> | <b>5 580 716,94</b> |
| <u><b>Ressources collectées auprès du public</b></u>           | <b>2 585 623,74</b> | <b>3 604 892,69</b> | <b>4 369 622,49</b> | <b>4 540 054,77</b> |
| Les dons manuels   | 2 364 799,98        | 2 960 648,80        | 3 689 116,57        | 4 051 660,03        |
| Produits de la vente de livres affectés à la recherche         |                     |                     | 11 138,60           | 450,00              |
| Produits de la vente de dons en nature affectés à la recherche |                     | 14 245,81           |                     |                     |
| Subventions reçues   | 51 571,40           | 26 708,00           | 17 725,33           | 248 465,38          |
| Legs et autres libéralités                                     | 169 252,36          | 603 290,08          | 651 641,99          | 239 479,36          |
| <u><b>Cotisations</b></u>                                      | <b>99 544,18</b>    | <b>108 440,00</b>   | <b>112 432,00</b>   | <b>110 768,00</b>   |
| Cotisations  | 99 544,18           | 108 440,00          | 112 432,00          | 110 768,00          |
| <u><b>Autres ressources</b></u>                                | <b>323 205,54</b>   | <b>456 777,43</b>   | <b>460 065,96</b>   | <b>875 322,06</b>   |
| Formations des professionnels                                  | 125 310,60          | 97 126,81           | 179 699,43          | 208 250,46          |
| Participation vacances   | 113 938,35          | 139 400,54          | 174 581,50          | 230 473,20          |
| Recettes et parrainage sur opérations de communication         | 9 640,50            | 102 362,22          | 14 279,95           | 4 435,12            |
| Vente de livres et cassettes                                   | 2 962,14            | 2 771,00            | 1 789,88            | 2 025,45            |
| Ressources du Congrès  |                     |                     |                     | 120 681,35          |
| Autres ressources  | 71 353,95           | 115 116,86          | 89 715,20           | 309 456,48          |
| <u><b>Produits financiers</b></u>                              | <b>52 939,76</b>    | <b>49 450,75</b>    | <b>48 767,54</b>    | <b>54 572,11</b>    |
| <b>Affectation sur fonds de réserves</b>                       | <b>40 654,12</b>    | <b>0,00</b>         | <b>143 887,84</b>   | <b>422 941,38</b>   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 108 835,98</b> | <b>4 224 676,88</b> | <b>5 161 341,10</b> | <b>6 005 427,66</b> |

**RESSOURCES 2006 ET 2007**

| <b>LES RESSOURCES 2006-2007</b>                      | <b>2006 (format 2007)</b> | <b>2007</b>      |
|--|---------------------------|------------------|
| <b>Fonds reçus des années précédentes</b>            | <b>1 769</b>              | <b>150 000</b>   |
| <b>Ressources de l'année en cours</b>                | <b>5 580 717</b>          | <b>7 474 029</b> |
| <b><u>Ressources collectées auprès du public</u></b> | <b>4 291 139</b>          | <b>6 178 589</b> |
| Les dons manuels                                     | 4 051 660                 | 5 128 110        |
| Vente de dons en nature affectés à la recherche      |                           |                  |
| Legs et autres libéralités                           | 239 479                   | 1 050 479        |
| <b><u>Subventions reçues</u></b>                     | <b>248 465</b>            | <b>634 839</b>   |
| <b><u>Cotisations</u></b>                            | <b>110 768</b>            | <b>121 248</b>   |
| Cotisations  | 110 768                   | 121 248          |
| <b><u>Autres ressources</u></b>                      | <b>875 772</b>            | <b>527 294</b>   |
| Formations des professionnels                        | 208 250                   | 266 207          |
| Participation vacances                               | 230 473                   | 191 044          |
| Vente d'articles                                     | 6 911                     | 16 381           |
| Ressources du Congrès                                | 120 681                   |                  |
| Autres ressources                                    | 309 456                   | 53 662           |
| <b><u>Produits financiers</u></b>                    | <b>54 572</b>             | <b>12 059</b>    |
| Plus-values de cession OPCVM+intérêts BMTN           | 54 572                    | 12 059           |
| <b>Affectation sur fonds de réserves</b>             | <b>422 941</b>            | <b>95 181</b>    |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>                          | <b>6 005 428</b>          | <b>7 719 210</b> |

**EMPLOIS 2003 A 2005**

| <b>LES EMPLOIS 2003 à 2005</b>                          | <b>2 003</b>     | <b>2 004</b>     | <b>2 005</b>     |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>Les missions sociales</b>                            | <b>1 673 621</b> | <b>1 935 308</b> | <b>2 607 848</b> |
| <i><u>Aides aux familles</u></i>                        | <i>827 202</i>   | <i>1 017 178</i> | <i>1 481 448</i> |
| Publication Contact                                     | 53 677           | 56 709           | 43 840           |
| Participation Vacances                                  | 235 082          | 298 383          | 352 790          |
| Assistance juridique, sociale et psychologique          | 152 442          | 81 501           | 71 227           |
| Fonds social  | 67 474           | 67 508           | 88 799           |
| Aide aux Accueils de jour                               | 29 509           | 10 253           | 1 721            |
| Formation des bénévoles et responsables                 | 39 901           | 86 725           | 65 295           |
| Cycle de rencontre /familles                            | 62 579           | 132 959          | 156 568          |
| Antennes locales  | 186 538          | 283 140          | 698 029          |
| Information malades                                     |                  |                  | 3 179            |
| <i><u>Formation aux professionnels</u></i>              | <i>130 025</i>   | <i>138 820</i>   | <i>216 778</i>   |
| <i><u>Aides à la recherche</u></i>                      | <i>368 538</i>   | <i>392 696</i>   | <i>474 433</i>   |
| <i><u>Actions de communication et d'information</u></i> | <i>347 855</i>   | <i>386 615</i>   | <i>435 189</i>   |
| <b>Frais de collecte des fonds</b>                      | <b>806 269</b>   | <b>1 010 702</b> | <b>1 486 375</b> |
| <b>Frais de fonctionnement</b>                          | <b>623 830</b>   | <b>591 742</b>   | <b>892 665</b>   |
| <b>Emplois programmés pour les exercices à venir</b>    | <b>5 116</b>     | <b>686 925</b>   | <b>174 453</b>   |
| Emplois programmés affectés (fonds dédiés)              | 5 116            | 26 565           | 174 453          |
| Emplois programmés non affecté (résultat)               |                  | 660 359          |                  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>                                | <b>3 108 836</b> | <b>4 224 677</b> | <b>5 161 341</b> |

**EMPLOIS 2005 A 2007**

| <b>LES EMPLOIS 2005 à 2007</b>                                   | <b>2005 (format 2006)</b> | <b>2 006</b>     | <b>2 007</b>     |
|--|---------------------------|------------------|------------------|
| <b>Missions sociales</b>   | <b>2 433 959</b>          | <b>3 280 000</b> | <b>4 035 513</b> |
| Activités de soutien au réseau des associations France Alzheimer | 916 526                   | 1 057 253        | 1 483 388        |
| Activités envers les familles et les malades                     | 776 613                   | 972 126          | 1 367 364        |
| Activités de recherche   | 474 433                   | 772 283          | 766 405          |
| Activités de sensibilisation                                     | 266 388                   | 478 337          | 418 357          |
| <b>Communication générale</b>                                    | <b>139 465</b>            | <b>251 810</b>   | <b>284 045</b>   |
| <b>Recherche de fonds</b>  | <b>1 515 712</b>          | <b>1 781 136</b> | <b>2 371 966</b> |
| <b>Frais de fonctionnement</b>                                   | <b>897 752</b>            | <b>692 483</b>   | <b>803 402</b>   |
| Personnel  | 275 725                   | 384 798          | 382 697          |
| Frais généraux et charges diverses                               | 622 026                   | 307 685          | 420 706          |
| <b>Emplois programmés pour les exercices à venir</b>             | <b>174 453</b>            |                  | <b>224 283</b>   |
| Emplois programmés affectés ou fonds dédiés                      | 174 453                   |                  | 224 283          |
| Emplois programmés non affectés (résultat)                       |                           |                  |                  |
| <b>TOTAL DES EMPLOIS</b>   | <b>5 161 341</b>          | <b>6 005 428</b> | <b>7 719 210</b> |

**DETAIL DES MISSIONS SOCIALES 2005 A 2007**

| <b>Missions sociales</b>   | <b>2 433 959</b> | <b>3 280 000</b> | <b>4 035 513</b> |
|--|------------------|------------------|------------------|
| <b><u>Activités de soutien au réseau des associations France Alzheimer</u></b> | <b>916 526</b>   | <b>1 057 253</b> | <b>1 483 388</b> |
| Actions de soutien psychologique   | 156 568          | 182 207          | 252 681          |
| Création et développement des accueils de jour                                 | 1 721            | 33 034           | 159 392          |
| Fonctionnement et documentation  | 692 942          | 748 815          | 960 963          |
| Formation des bénévoles  | 65 295           | 93 198           | 110 352          |
| <b><u>Activités envers les familles et les malades</u></b>                     | <b>776 613</b>   | <b>972 126</b>   | <b>1 367 364</b> |
| Séjours de vacances  | 352 790          | 486 819          | 583 048          |
| Aide juridique, sociale et financière  | 160 026          | 135 798          | 134 507          |
| Revue "CONTACT"  | 43 840           | 81 811           | 57 956           |
| Outils et documentation  | 3 179            | 47 387           | 329 843          |
| Formation des professionnels   | 216 778          | 220 311          | 262 010          |
| <b><u>Activités de recherche</u></b>   | <b>474 433</b>   | <b>772 283</b>   | <b>766 405</b>   |
| Attribution de bourses de recherche scientifique                               | 474 433          | 718 334          | 593 556          |
| Banque tissulaire  |                  | 17 220           | 116 458          |
| Autres études et évaluations   |                  | 36 730           | 56 390           |
| <b><u>Activités de sensibilisation</u></b>                                     | <b>266 388</b>   | <b>478 337</b>   | <b>418 357</b>   |
| Journée Mondiale Alzheimer   | 176 610          | 54 872           | 416 440          |
| 16ème conférence internationale  | 89 777           | 423 465          | 1 917            |

**RÉPONSE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES**

*L'Association France Alzheimer et maladies apparentées - Union nationale des associations Alzheimer (ci-après dénommée « France Alzheimer » ou « Association ») veille à la transparence de ses comptes et à la bonne gouvernance de son réseau. Elle soumet ainsi ses comptes au contrôle d'un expert comptable et les fait certifier par un commissaire aux comptes. L'Association apprécie que les institutions habilitées à contrôler les comptes des organismes faisant appel à la générosité du public viennent confirmer la sincérité et la crédibilité de ses comptes.*

*L'Association a connu un contrôle de l'IGAS en 2000 portant sur la période 1995-1999, un contrôle de la Cour des Comptes en 2004 et 2005 portant sur la période 2000-2003, un contrôle de l'IGAS en 2007 portant sur la période 2005-2006, et aujourd'hui, un contrôle de la Cour des Comptes sur l'impact des recommandations de la Cour portant sur la période 2004-2007. L'ensemble des comptes de l'association a été contrôlé par les institutions publiques pour les exercices 1995 à 2007, soit au total douze années consécutives. L'Association France Alzheimer est à cet égard l'une des associations les plus souvent contrôlées par les institutions publiques.*

*Ces inspections offrent aux donateurs et aux bénévoles une garantie quant à la transparence des comptes.*

***France Alzheimer apprécie que la Cour des Comptes ait constaté les efforts importants qui ont été faits en vue d'améliorer son organisation en réseau, sa gestion et la transparence de ses comptes. L'Association accueille également avec intérêt les recommandations qui lui sont formulées en vue d'améliorer encore certains points de son fonctionnement.***

*France Alzheimer a du faire face à l'explosion de ses missions.*

***Une gouvernance désormais clarifiée et stabilisée a permis une réorganisation importante du siège et de son réseau.***

*Comme le souligne la Cour des Comptes, France Alzheimer a pris toute la mesure de son rôle d'Union et s'est mobilisée pour faire aboutir des projets ambitieux comme la réforme de ses statuts, la définition d'un projet associatif, la généralisation de statuts types dans les associations locales, et la combinaison des comptes qui portera dès 2009 sur les comptes de 17 associations qui représenteront environ 80% des ressources du mouvement.*

*Afin de poursuivre la clarification de la gouvernance, France Alzheimer va travailler à la mise en place d'une formalisation plus grande encore sur les délégations et subdélégations au sein de l'Union.*

*Nous sommes satisfaits que la Cour des Comptes ait relevé les efforts faits par France Alzheimer pour sécuriser les procédures.*

**Les grandes données du compte d'emploi des ressources (CER) :**  
*France Alzheimer travaillera pour une meilleure communication sur la ventilation des charges indirectes et des salaires. Les responsables du service financier de l'association utilisent entre autres le rapport de la Cour intitulé « la qualité de l'information financière communiquée aux donateurs par les organismes faisant appel à la générosité du public » pour leurs travaux d'analyse et de construction d'indicateurs financiers.*

**Evolution des ressources et des emplois :** *L'objectif de répartition des emplois de 70% consacrés aux missions sociales, 20% consacrés à la recherche, 10% consacrés au fonctionnement est un objectif à moyen terme. Ces ratios ne peuvent être atteints en un exercice comptable au risque de voir la solidité financière de l'association mise à mal et la pérennisation de ses actions en danger. La tendance 2008 indique que 55 % des emplois sont destinés aux missions sociales et le budget 2009 indique une prévision ambitieuse de 64 %.*

**Ressources non employées :** *En cohérence avec son approche du CER, l'Association a appliqué les recommandations du Comité de la Charte concernant les fonds reçus des années précédentes et non utilisés.*

*France Alzheimer se félicite que la Cour des Comptes ait constatée que l'information des donateurs était extrêmement détaillée et commentée. Par ailleurs, elle va poursuivre l'amélioration de la qualité des informations fournies en l'accompagnant de la totalité des comptes de l'association dont les modalités seront à définir en prenant en considération les ratios préconisés par la Cour.*

*France Alzheimer est satisfaite que la Cour des Comptes ait constaté une augmentation importante des enveloppes financières consacrées à la recherche. Elle va poursuivre son travail sur les règles de fonctionnement des instances et du suivi des équipes de recherche et prévoir le remboursement des fonds attribués en cas d'absence de réalisation ou des reliquats non utilisés. Par ailleurs, afin d'objectiver l'appel à dons et la place des financements de la recherche, France Alzheimer va mettre en place des « focus groupes ».*

\*\*\*

*L'importance accordée à la cause Alzheimer depuis plusieurs années a suscité une forte progression des attentes vis-à-vis de l'Association. France Alzheimer a été fortement sollicitée par les malades, les familles, les pouvoirs publics nationaux et locaux, les organismes de tutelle, les institutions, les partenaires privés et le grand public. Ces sollicitations ne cessent de croître avec la mise en place du 3<sup>e</sup> Plan.*

*Néanmoins, le soutien financier des pouvoirs publics apporté à l'Association demeure très modeste. En effet, l'Association a bénéficié de 355 600 € de subventions en 2007 soit 4,8% des recettes alors que France Alzheimer assume un véritable service public.*

*Durant les prochaines années, l'Association devra augmenter et diversifier ses ressources pour poursuivre et développer ses actions de terrain auprès des familles et des malades, pour augmenter son soutien à la recherche. **France Alzheimer avec son réseau associatif poursuivra inlassablement la lutte contre ce fléau.***

---